

République Française
Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 09 avril 2018 à 19 heures 30

Convocation du 30 mars 2018

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire

Membres : Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI, Franck LAROCHE Adjoints

Christelle MINET, Christophe MILCENT, Xavier RONCELIN,

Matthieu SIMON conseillers municipaux.

Absents excusés : Marjorie MOLUSSON, Thierry TREMBLAY (pouvoir à Alain DROIN)

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Comptes administratifs 2017,
2. Comptes de gestion 2017,
3. Affectation du résultat de fonctionnement et d'exploitation 2017,
4. Taux d'imposition 2018,
5. Subventions aux associations,
6. Budgets primitifs 2018,
7. Renouvellement du contrat CUI,
8. Remboursement de frais de goudronnage par le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois,
9. Questions diverses

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 : Monsieur Franck Laroche, responsable de la commission des finances, présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2017 établis par Monsieur le Maire. Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	excédent	64 296, 59 €
Section d'investissement	déficit	188 081, 54 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Section d'exploitation	excédent	9 849, 97 €
Section d'investissement	excédent	13 568, 05 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation	excédent	6 056, 17 €
Section d'investissement	déficit	2 339, 76 €

COMPTES DE GESTION 2017 : Après délibération le conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2017 dressés par Monsieur le Trésorier et dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs 2017.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2017 :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent antérieur reporté	+	95 017, 90 €
Résultat de l'exercice 2017	+	63 212, 23 €
Excédent au 31.12.2017	+	158 230, 13 €
Solde d'investissement	-	188 081, 54 €
Restes à réaliser	+	94 148, 00 €
Déficit d'investissement	-	93 933, 54 €
Virement section investissement C/1068	+	93 933, 54 €
Excédent reporté C/002	+	64 296, 59 €

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Déficit antérieur reporté	+	4 703, 73 €
Résultat de l'exercice 2017	+	5 146, 24 €
Excédent au 31.12.2017	+	9 849, 97 €
Solde d'investissement	+	13 568, 05 €
Excédent reporté C/002	+	9 849, 97 €

TAUX D'IMPOSITION 2018 : Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil vote les taux d'imposition 2018 comme suit pour un produit attendu de 212 509 €

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	11,75 %	11.75 %
Taxe foncière sur le bâti	18.76 %	18.76 %
Taxe foncière sur le non bâti	25.78 %	25.78 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Le conseil municipal prend connaissance des demandes reçues et après délibération vote les montants accordés aux associations.

Amicale Bouliste Chichée	250 €
Coopérative scolaire	250 €
ELC Rugby Chablis	100 €
Judoclub Chablisien	100 €
La Vinée	250 €
Football Club Chablis	100 €
Société de Chasse la St Hubert	250 €
CFA Agricole de Champignelles	90 €
MFR Toucy	100 €
Collège de Chablis	50 €

BUDGETS PRIMITIFS 2018 :

Après présentation du *budget principal 2018* qui s'élève en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : dépenses	414 617 €
Recettes	414 617 €
Section d'investissement : dépenses	425 927 €
Recettes	425 927 €

Le conseil municipal après délibération vote le budget primitif de la commune : pour 8 voix, contre 0, abstention 0. Le budget est donc voté à l'unanimité.

Après présentation du *budget annexe du service des eaux 2018* qui s'élève en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : dépenses	47 500 €
Recettes	47 500 €
Section d'investissement : dépenses	21 568 €
Recettes	21 568 €

Le conseil municipal après délibération vote le budget primitif du service des eaux : pour 8 voix, contre 0, abstention 0. Le budget est donc voté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CUI : Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il s'est rendu le vendredi 30 mars à Pôle Emploi accompagné de Monsieur Bruno Pakura afin de solliciter le renouvellement du contrat CUI – CAE pour une durée d'un an à raison de 35 heures par semaine. Le conseil municipal après délibération autorise le maire à signer le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE GOUDRONNAGE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TONNERROIS : Monsieur le Maire fait part au conseil que lors

des travaux de voirie 2017, la ruelle de la Paix et l'impasse Saint-Paul ont bénéficié également de travaux de renforcement de la conduite d'eau potable et de la pose des compteurs sur le domaine public. Le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois prend à sa charge la reprise de chaussée en bicouche. Le conseil municipal après délibération autorise le maire à émettre un titre de recette d'un montant de 1 375, 87 € à l'encontre du SIT.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Monsieur le Maire fait part au conseil que le comité d'école a majoritairement acté l'achat d'un mini-bus pour le transport des élèves de Fleys. Plusieurs fournisseurs ont été contactés. C'est le véhicule de marque Citroën, le moins disant, qui a été retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45